

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Référence : 241119.1 POL-ODP-STAT

**Nous, Thierry ZANATTA, Maire de la commune de Brax ;**

**VU** l'ordonnance n° 86-1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986 ;

**VU** le Code Pratique des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2213-2 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 ;

**VU** la demande en date du 18 novembre 2024 émise par Monsieur LE FRANC pour Toulouse Métropole, qui souhaite occuper les 3 premières places de stationnement au début de la rue François Verdier à Brax ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public durant ces trois jours ;

**ARRÊTE**

Article 1 : A titre exceptionnel, Monsieur LE FRANC représentant Toulouse Métropole, est autorisé à occuper le domaine public communal, soit les 3 premières places de stationnement au début de la rue François Verdier, du 25 au 30 novembre 2024.

Article 2 : Des barrières seront placées par les Services Techniques Municipaux afin de délimiter et sécuriser la zone.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LÉGUEVIN.

A Brax, le 19 novembre 2024

**Patrick LEFRANC**  
**Adjoint au Maire**  
**en charge de la Voirie**

